

COVID-19

Exemple de contrôle des membres du public et du personnel pour la COVID-19 à l'entrée des lieux de travail

Objectif : Ce document indique comment mettre en place le processus de contrôle aux entrées des lieux de travail qui restent ouverts pour assurer la prestation des services essentiels. Tous les employés et membres du public effectueront une auto-évaluation en répondant à un questionnaire élaboré par le ministère provincial de la Santé. S'ils ne répondent pas aux questions ou s'ils répondent par OUI à l'une d'entre elles, ils seront avisés de ne pas entrer. Ce processus contribuera à réduire la propagation de la maladie et assurer la sécurité des employés et du public.

Le processus suivant sera mis en place à chaque entrée qui reste accessible :

- Recommandation : Le questionnaire de contrôle sera affiché de façon très visible (dans les deux langues officielles) en grand format (par exemple 11 x 17) à toutes les entrées qui restent accessibles.
- Recommandation : La direction s'assurera d'envoyer un courriel à tous les employés qui travaillent normalement dans le bâtiment et à tout employé en réaffectation travaillant actuellement dans ce bâtiment pour les informer du contrôle et leur dire qu'ils devront lire le questionnaire et s'auto-évaluer avant d'entrer dans le bâtiment lorsqu'ils se présentent au travail ou reviennent d'une pause à l'extérieur du bâtiment.
- Le courriel expliquera clairement aux employés qu'ils ne peuvent pas entrer dans le bâtiment s'ils répondent OUI à l'une des questions de contrôle.
- Le courriel demandera également aux employés qui entrent après avoir passé le contrôle de se laver ou de se désinfecter les mains dès que possible après leur entrée.